



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1202-20-01

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 février 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1202-20-01 - Modification de la tarification des vidanges des fosses scellées** amendant le Règlement 1202-20.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 18 février 2021.

Marie-Ève Huneau
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe